



infos sur succession et donation à ses enfants

Par **blues1107**, le **28/08/2015** à **20:36**

Bonjour,

je suis divorcée et usufruitière d'un bien immobilier dont mon ex mari est le nu -propriétaire.
Nous avons une fille de 15 ans.

Mon ex mari vient de se remarier et sa femme est enceinte.

Je pensais lui demander de faire une donation à notre fille afin qu'elle puisse hériter de notre bien immobilier et que ses futurs héritiers ne puissent pas ou peu en bénéficier.

Je précise que mon ex-mari a d'autres biens immobiliers.

Que me conseillez-vous ? que dois-je faire pour protéger notre fille ?

merci pour votre aide

Par **Tisuisse**, le **29/08/2015** à **08:11**

Bonjour,

Si vous n'êtes qu'usufruitière de votre maison c'est que vous n'en êtes pas propriétaire. Votre ex-mari ne peut pas faire de donation à votre fille si cette donation porte atteinte au droit de succession à l'enfant à venir car ce dernier deviendra aussi héritier réservataire.

Par **blues1107**, le **29/08/2015** à **08:26**

Bonjour,

L'enfant à venir n'est pas encore né, faut-il alors qu'il fasse donation avant sa naissance pour éviter ce genre de problème ?

peut-il faire alors une donation avec partage hors part successorale ?